

LOISIRS

Au centre commercial Grand'Boucle c'est déjà Noël ce samedi 24 novembre !

» Ce samedi 24 novembre, la galerie commerciale Grand'Boucle lance les festivités de Noël.

Au programme, des animations gratuites pour les enfants avec un stand de maquillage, un concours de dessin et un goûter en compagnie du père Noël. De 10 heures à 18 h 30, de nombreux artisans exposeront leurs produits locaux (chocolat, bijoux, miel...), sans oublier la distribution de vin chaud et de boissons chaudes.

SPORT

Les meilleurs patineurs bientôt à la patinoire René-Froger

» Après le succès du tournoi inter-régional, le Club des Escartons de Briançon organise, ce samedi 1er et dimanche 2 décembre, un tournoi de France à la patinoire René-Froger. Les meilleures patineuses du club vont se mesurer aux meilleurs patineurs français. A noter, la présence de Warren Philip et Adrien Tesson, tous deux de classe internationale et faisant partie des 10 meilleurs Français en catégorie senior.

BRICORAMA

WEEK-END BLACK FRIDAY LES 23 ET 24 NOVEMBRE 2018

10€

EN BON D'ACHAT
TOUS LES 50€ D'ACHATS

en présentant votre carte
BRICOBONUS

SUR TOUT LE MAGASIN !

BRICO DÉCO JARDIN BÂTI

BRICORAMA BRIANÇON
15, av. de Provence - 04 92 40 12 00
Du lundi au samedi de 9h à 12h15 et de 14h à 19h

BRICORAMA

855122200

BRIANÇON

TRAITEMENT DES EAUX USÉES | La communauté de communes du Briançonnais, Seerc-Suez et l'association Eau-Secours-Briançonnais n'arrivent pas à s'entendre

Assainissement : le difficile ménage à trois

Ce n'est déjà pas facile de se marier... alors avec une tierce personne au milieu, c'est encore plus compliqué. Depuis 2006, la Communauté de communes du Briançonnais (CCB) a confié à la société privée Seerc-Suez le traitement des eaux usées. Mais les relations entre les deux signataires du contrat ne sont pas bonnes : la CCB reproche à Seerc-Suez la qualité de son travail et les tarifs pratiqués quand Seerc-Suez reproche à la CCB de ne pas avoir tenu ses engagements en matière de volumes d'eau à assainir. Et pour ne rien arranger à l'affaire, l'association Eau-Secours-Briançon souhaite mettre son nez dans les affaires en faisant des griefs aux deux acteurs du dossier. Bref, la difficile (impossible ?) cohabitation pourra-t-elle durer jusqu'en 2031 comme le stipule le contrat alors que la hache de guerre est déterrée ?

Réalisé par Y.G.

Gérard Fromm : « De toute évidence, la situation actuelle n'est pas satisfaisante »

→ Pourquoi la CCB a-t-elle effectué des contrôles inopinés à la station d'épuration Pur'Alpes ?

«En tant qu'autorité déléguée la communauté de communes a le devoir de contrôler le délégataire afin de s'assurer qu'il exécute et respecte le contrat, et afin de vérifier que le service qu'il assure est correctement exécuté. Déléguer, c'est "faire faire mais pas laisser faire".»

→ Pourquoi la Police de l'eau a-t-elle délivré un avertissement judiciaire à Seerc/Suez ? Est-ce grave ?

«Au cours d'une visite à la station Pur'Alpes, la CCB a constaté des anomalies qui lui ont semblé suffisamment importantes pour qu'elle en informe la police de l'eau. Cette dernière a alors diligemment une inspection qui a donné lieu à un avertissement judiciaire.»

→ Comment la CCB envisage-t-elle la suite de sa collaboration avec Seerc/Suez ?

«La CCB a signé en 2006 un contrat de concession avec la SEERC ; ce contrat est en cours, il doit être exécuté dans le respect des clauses qu'il prévoit.»

→ Compte tenu des tensions entre les deux parties, le contrat de DSP peut-il aller à son terme dans des conditions correctes ?

«Si ce contrat ne satisfait pas la Communauté de communes, ce qui est le cas, il convient d'étudier les différentes solutions et d'examiner toutes les clauses du contrat permettant la mise en œuvre de ces solutions. Ce travail est en cours.»

→ Quel est le souhait du président de la CCB et de sa majorité sur ce sujet : un arrêt anticipé du contrat est-il envisageable ? L'exécution actuelle du contrat convient-elle au président de la CCB ? Le service rendu vous convient-il ? La politique tarifaire vous convient-elle ?

«De toute évidence la situation actuelle n'est pas satisfaisante et le niveau du service rendu par la SEERC n'est pas acceptable tant sur le plan de la qualité technique (nous en voulons pour preuve l'avertissement judiciaire délivré à la SEERC par la police de l'Eau récemment), que sur le plan des tarifs, puisque le contrat et son avenant prévoient des clauses tarifaires extrêmement "avantageuses" pour le délégataire et donc a contrario défavorables aux usagers.»

→ Comment améliorer la relation entre la CCB, Seerc/Suez et les usagers ?

«Une amélioration des relations avec la CCB passerait en premier lieu par une amélioration de la qualité du service et un retour de la Seerc dans les instances de concertation et de discussion : à titre d'exemple la Seerc refuse aujourd'hui tout contact entre techniciens, ceux de la CCB et ceux de la SEERC, ce qui rend très difficile le travail quotidien des personnels

d'une part et d'autre part, se répercute négativement sur le niveau de service rendu aux usagers. Un autre exemple est le refus de la Seerc de venir présenter son rapport annuel devant la commission des services publics locaux où siègent des élus mais également des usagers et des associations. L'amélioration passerait également par une révision des clauses tarifaires, les propositions et exigences de la SEERC étant inacceptables selon la CCB, qui n'a pour seul objectif dans ce dossier que de défendre les intérêts des usagers du service.»

→ Etait-ce une bonne idée de signer ce contrat en 2006 ?

«On ne revient pas sur le passé, le contrat a été signé en 2006 sous la mandature de M. Bayrou. Nous devons aujourd'hui assumer cette signature et travailler à chercher et étudier toutes les solutions permettant de gérer correctement le service de l'assainissement communautaire.»



Le président de la communauté de communes du Briançonnais souhaite une amélioration de la qualité du service » rendu par Seerc-Suez. Photo G.L.

Pour Seerc-Suez, « la limite du harcèlement a été franchie »

→ La CCB dit « ne pas être satisfaite de l'exécution du contrat » : comprenez-vous ce point de crispation ? que répondez-vous à cela ?

«Aucun rapport d'audit ne met en avant de manquement aux clauses du contrat et aucune pénalité sur l'exécution du contrat n'a jamais été prononcée par la CCB. De plus, comme le prouvent les analyses des services de l'Etat, les installations sont toutes conformes et tous les travaux concrets ont été réalisés. Y compris la station de Nevache, dont la construction réalisée par SUEZ, devait en théorie permettre de rouvrir les discussions avec la CCB. Ce qui n'a malheureusement jamais été le cas. Cette « non satisfaction » de la CCB semble ainsi davantage tenir de la posture que de la réalité. Cette insatisfaction est incompréhensible mais la CCB met visiblement tout en œuvre pour contourner le non-respect de ses engagements contractuels en essayant de dénoncer le contrat sans en payer les indemnités de résiliation.»

→ La CCB s'appuie sur l'avertissement judiciaire émis par la Police de l'eau. Comment vous en défendez ?

«La CCB a raison sur ce point. Un avertissement judiciaire a bien été émis par la Police de l'eau. Il fait suite à un incident pourtant mineur sur la station d'épuration Pur'Alpes, qui a été remonté avec du retard à la Direction départementale des territoires. C'est ce retard que la Police de l'eau a légitimement sanctionné et pas l'incident mineur en lui-même – un incident dû aux intempéries et qui ne représentait



Hervé Madiec, le président de Seerc, regrette que le président de la CCB refuse de le recevoir et lui demande de rester « courtois et honnête ».

aucun risque environnemental. La CCB utilise aujourd'hui dès qu'elle le peut cet avertissement pour discréditer l'exploitation. C'est révélateur de méthodes déplorablement employées pour satisfaire à une stratégie de sortie de contrat.»

→ La CCB dit également que « le niveau de service rendu par Seerc-Suez n'est pas satisfaisant » : reconnaissez-vous des défaillances ?

«Nous ne reconnaissons aucune défaillance et les agents locaux comme les agents mutualisés effectuent un travail remarquable. Cet argument participe à discréditer l'exploitation et à mettre en doute le professionnalisme de nos agents. C'est un point sur lequel SUEZ se montrera extrêmement vigilant et inflexible. Car la CCB, dans les méthodes em-

ployées, a franchi la limite de ce que la loi qualifie de harcèlement : intimidations, multiplication des mises en demeure infondées, courriers recommandés envoyés en très grand nombre, agitation opportuniste d'associations d'opposants, pression mise sur le personnel, communiqués de presse outranciers et calomnieux, insinuations douteuses, etc. Par considération pour nos agents et en reconnaissance des dommages psychologiques qu'engendrent les propos calomnieux et violents de la CCB à leur égard, Suez se réserve le droit d'engager des actions en justice.»

→ La CCB n'est également pas satisfaite des conditions tarifaires et pourtant, c'est Seerc-Suez qui a porté devant le tribunal administratif un manque à gagner : comment

expliquer cette divergence de point de vue ?

«Suez subit un manque à gagner financier significatif. Si les volumes facturés sont inférieurs aux prévisions, le prix du service se doit d'être revalorisé à la hausse... Face à cet état de fait, la CCB et Suez ont travaillé pendant quatre ans à la rédaction d'un avenant préservant le prix du service pour les résidents permanents du Briançonnais. Une longue négociation a été entreprise. Mais malgré les nombreuses concessions de Suez, aucun accord n'a été trouvé. Devant l'impossibilité de trouver un accord, Suez a demandé un arbitrage au tribunal administratif.»

→ Comment améliorer les relations entre Seerc-Suez et la CCB ?

«En rouvrant le dialogue avec le président de la CCB qui a toujours refusé de nous recevoir. Mais surtout en restant courtois, respectueux et honnête dans les méthodes employées pour défendre le point de vue de chacun. Enfin, en jugeant le service et la qualité de l'exploitation sur la base d'éléments purement objectifs, analysés par des organismes compétents pour éviter toute subjectivité et diffamation.»

→ Pensez-vous que le contrat puisse aller à son terme dans ces conditions ?

«Les solutions à ce conflit sont nombreuses et Suez n'en exclut aucune. Evidemment en cas de résiliation, une indemnité de résiliation anticipée est due par la CCB. Avant d'en arriver là, Suez privilégie évidemment le dialogue et la conciliation avec l'aide d'un tiers médiateur.»

L'association des usagers « ne lâchera pas »

→ Pourquoi l'association Eau Secours-Briançonnais a-t-elle souhaité s'immiscer dans ce débat entre la CCB et Suez ?

«Parce qu'au départ, à certains endroits, les gens payaient un service non rendu puisque le territoire n'était pas couvert partout par des stations d'épuration. Aujourd'hui, quasiment tout le territoire est raccordé, la donne a changé. Ce n'est plus le même problème.»

→ Justement, maintenant que le territoire est raccordé, que Seerc/Suez assainit les eaux usées... c'est quoi le problème ?

«Nous ne sommes pas des anti-Seerc. Mais il nous semble que les prix pratiqués par la Seerc ne sont pas justifiés. Et puis les visites inopinées menées à la station Pur'Alpes ont également prouvé que le boulot était mal fait avec des rejets dans la Durance. Nous avons une double raison d'être mécontents : problème de prix et problème de qualité de service.»

→ Vous revendiquez un droit de regard sur le travail de la Seerc. Mais vous n'êtes pas signataire du contrat de DSP...

«Pour la Seerc nous ne sommes pas des interlocuteurs : ils ne reconnaissent pas notre légitimité puisque nous n'apparaissions pas dans le contrat. Ils se trompent. Car la Seerc travaille pour le compte des usagers. Donc les usagers apparaissent bel et bien dans le contrat.»

→ Mais quel rôle voulez-vous jouer entre les deux signataires du contrat ?

«Pendant des années, à la CCB, on a été pris pour des emmerdeurs. Alain Fardella s'est occupé seul de ce dossier car les autres élus s'en désintéressaient. Politiquement et



Yves Mittaine, président d'Eau Secours Briançonnais et Danièle Lavin, secrétaire du bureau d'ESB et fondatrice de l'association.

électoralement, il n'y avait pas grand-chose à y gagner...»

→ Vous en voulez aussi aux élus locaux ?

«Alain Fardella avait hérité d'un contrat signé par Alain Bayrou alors qu'il avait voté contre en 2006. Forcément sa mission était difficile par la suite. Pourtant, les élus doivent s'emparer de ce dossier. Le contrat comporte un droit de contrôle des comptes et un droit de contrôle sur la qualité de service. Il faut contrôler ce contrat et ça n'est pas bien fait. Une DSP, c'est juste un mode de gestion déléguée mais pas le moyen de se débarrasser d'un service public. Il faut donc que la CCB assure cette gestion. Car depuis le temps, la Seerc a pris ses habitudes. Des mauvaises habitudes car ça fait des années que ça dure.»

→ Pourtant la CCB a effectué des visites inopinées...

«Ça va dans le sens du contrôle que nous souhaitons. Et puis, précision importante, nous ne jetons absolument pas la pierre aux agents de la Seerc qui travaillent sur le site d'exploitation à Briançon. Nous sommes simplement vi-

gilants : la commission du contrôle financier et de l'exécution de la DSP existe sur le papier mais dans les faits elle n'a jamais été mise en place.»

→ Quels sont vos moyens d'action ?

«Nous avons eu jusqu'à 800 adhérents. Aujourd'hui environ 175. Au départ les factures avaient explosé et à chaque facture on voyait arriver de nouveaux adhérents. La Seerc faisait notre promotion finalement. Aujourd'hui la Seerc prétend perdre de l'argent sur cette DSP. Nous n'en croyons pas un mot. Tant que la Seerc n'aura pas présenté ses bilans comptables nous serons toujours accrochés aux basques des élus pour qu'ils n'acceptent pas n'importe quoi.»

→ Et que souhaitez-vous concrètement ?

«Pourquoi rester enfermé dans un contrat qui, apparemment, ne convient ni à la Seerc, ni à la CCB ni aux usagers. Après les dysfonctionnements observés à Pur'Alpes nous attendons que nos élus se mobilisent sur la question. Ce sont eux les acteurs. Nous ne les lâcherons pas.»